

ATTENTION !



Je viens de recevoir ce jour un message de votre part me vantant les mérites de vos produits.

Je vous renvoie donc cette notice d'information concernant le Règlement Arbitral auquel tous les chirurgiens dentistes libéraux sont soumis depuis le 1er avril 2017.

Le Ministère de la Santé, au fil des gouvernements, continue d'ignorer le virage préventif que notre profession doit prendre et choisit d'ignorer les avancées technologiques permettant la conservation de l'organe dentaire et de ses tissus environnants.

Par une mesure démagogique, Le Ministère a supprimé le dernier espace de liberté tarifaire des libéraux, les condamnant ainsi à court terme.

Au vu des contraintes qui nous sont imposées, et de notre incapacité à établir de nouveaux projets professionnels, nous serons dans l'impossibilité d'envisager des investissements; aussi bien aujourd'hui que lors de l'ADF.

Vous avez le pouvoir de faire remonter l'information et de vous joindre à nous dans ce combat pour défendre un exercice de qualité.

La filière dentaire dans son ensemble doit se regrouper. Nos liens futurs n'en seront que renforcés.

**SOUTENEZ LES
CCDELI**

**Cellules de Coordination des Dentistes
Libéraux**

www.ccdeli.fr

**DEFENDONS
NOTRE AVENIR**